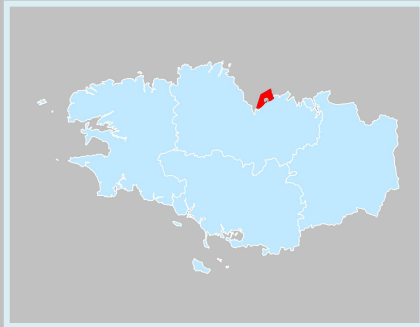


Façade maritime
Atlantique



Secteur : DH MAN 09
Code : FR5300066

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Côtes d'Armor

Communes littorales :

Erquy, Hillion, Morieux,
Planguenoual, Pléneuf-Val-André

Superficie :

Superficie extension : 51 645 Ha

Espace marin : 98.7 %

Superficie globale : 55 683 Ha

Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 3

Habitats d'intérêt communautaire : 4

Espèces OSPAR : 3

Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle, pêche de loisir, (embarquée, à pied et sous-marine), conchyliculture, activités nautiques.

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc
- Communes
- VivArmor Nature, GEOCA
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Directive Habitats

BAIE DE ST BRIEUC – EST



Verdelet – photo vivarmor nature

Justification de la proposition d'extension

Le site proposé constitue une entité de fond de baie qui s'étend de l'anse de Morieux à l'Ouest à la Pointe d'Erquy à l'Est. Il couvre 5 communes, de Hillion à Erquy.

Il permet de faire le lien entre les sites existants autour du Grand Pourier, de l'îlot du Verdelet et ses bancs de maërl et un site de fond de baie avec les anses de Morieux et d'Yffiniac. Il est contigu à l'Est à un vaste site du cap d'Erquy à la Baie de La Fresnaye.

Il constitue une portion représentative de la vaste échancrure formée par la baie de Saint-Brieuc qui se distingue du contexte de la Manche par son mode abrité et une couverture sédimentaire importante au sud des Léjons. Il est commun avec un site proposé au titre de la directive oiseaux.

Le site proposé présente une continuité intéressante dans les sédiments sableux de faible profondeur avec une portion de plus en plus fine du large vers la côte et des éléments plus grossiers autour des hauts-fonds rocheux dans le secteur du Verdelet (Verdelet, plateau des Jaunes, Les comtesses, Le Rohein) et du cap d'Erquy (plateau des roches des portes d'Erquy, Grand Pourier).

Le triangle constitué par les Comtesses, le Rohain et le plateau des Jaunes à l'Est du site enferme un banc de maërl, habitat en déclin et/ou en danger de la convention OSPAR. Il est probable que des herbiers de zostères s'y développent également.

Les bancs de maërl correspondent à un habitat d'un grand intérêt patrimonial. Le faciès à maërl pur a une valeur écologique importante (Grall, 2003). La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique.

Un chapelet de roches prolonge cette configuration de roches associées au maërl de part et d'autre le long de la côte de Penthièvre.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet écosystème. Un document d'objectifs sera élaboré à cette échelle au sein d'un comité de pilotage approprié associant l'ensemble des acteurs. Il bénéficiera des expériences acquises avec les actuels documents d'objectifs élaborés, en cours de validation, mais également au sein de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc.

Les usages tels que la conchyliculture ou la pêche professionnelle ou de loisirs embarquées ou à pied seront pris en compte afin de parvenir à maintenir ou restaurer le bon état des habitats naturels concernés. Les métiers sont majoritairement côtiers mais utilisent des arts traînants qui peuvent avoir un impact sur les fonds.

Des chartes ou contrats Natura 2000 pourront alors venir en complément ou en appui des outils de gestion de la ressource déjà mis en place sur la coquille ou les coques par exemple.

Pour ces activités, l'invasion par la crépidule avec des recouvrements importants (essentiellement concentrés à l'Ouest de la Baie de Saint-Brieuc) pose un problème majeur ; il impacte aussi directement l'état de conservation des habitats d'intérêt européen.

Dans ce système abrité, les efforts en matière de gestion du bassin versant très agricole et urbanisé bénéficieront de façon importante à l'amélioration de l'état de conservation des habitats.

De part ces caractéristiques, le site recèle aussi des ressources en matériaux et peut susciter des projets. Tout nouveau projet devra faire l'objet d'une étude d'incidences précises sur les habitats et espèces concernées.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera également nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 situés dans la continuité au Nord Est travaillent de concert puisque ces deux sites sont contiguës et

continus du point de vue écologique. A ce titre les actions engagées sur la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc qui constitue le système le plus abrité sont à encourager.



Maërl

Sources/Bibliographie :

Augris, C., Bonnot-Courtois, C., Maze, J-P., Le Vot, M., Crusson, A., Simplet, L., Blanchard, M., Houlgatte, E. 2006. Carte des formations superficielles du domaine marin côtier de l'anse de Paimpol à Saint-Malo. IFREMER, CNRS, EPHE, carte 1/50000^{ème} et notice.

Courtet J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

Ehrhold, A., Blanchet, A., Hamon, D., (et collab.), 2006. Réseau de surveillance benthique (REBENT) – Région Bretagne. Approche sectorielle subtidale : Identification et caractérisation des habitats benthiques du secteur Glénan. RST/IFREMER/DYNECO/Ecologie benthique/06-03/REBENT, 62 p.

Grall J., 2003. Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl, Rebent, 20 p.

Sites internet : Nautisme en Bretagne (<http://www.nautisembretagne.fr/>), Bretagne environnement (<http://www.bretagne-environnement.org/>).

CABRI, 2008. Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc (prochainement soumis à validation du comité de pilotage)

Directive Habitats

BAIE DE ST BRIEUC – EST



Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)
- 1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1160 – Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

Liste et code des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- 1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Laisses de vases intertidales
- Bancs de Maërl

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- Hippocampe à bec long *Hippocampus guttulatus*
- Hippocampe à museau court *Hippocampus hippocampus*

Commentaires

L'originalité du site repose sur une des deux baies abritées de grande importance de la Bretagne Nord avec un gradient de sédiments fins du large vers la côte (1110, 1160).
Il englobe aussi une série de hauts-fonds rocheux (1170) auxquels sont associés des placages et bancs de maërl encore bien conservés.
Les facteurs de dégradation sont liés aux activités de pêche aux arts traïnants, aux problèmes de qualité de l'eau et à une invasion très importante de *Crepidula fornicata*.